

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 MARS 2023

N° 2023-05-04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mars à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 11
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Didier-Claude BLANC

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX,
Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX,
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Kevin KEYREL à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude
BLANC, Christophe CAMP à Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Vincent

JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric
ROUX, Yann TRACOL à Éric RICHARD, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Jean-François
PERILHOU à Lionel TARDY

Délégué excusé : Claude AURIAS, Philippe CAHN, Pierre COMBES, Gilles CREMILLIEUX,
Marlène MOURIER, Michel ROLLAND

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 17 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de poste animateur.ice/coordonateur.ice LEADER 2023-2027

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	31 750 €	63 500 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	95 250 €	76 200 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le 21 décembre 2022, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé une candidature au programme LEADER 2023-2027 en région Auvergne-Rhône Alpes à l'échelle des 10 intercommunalités de la Drôme. Il est le porteur de cette candidature pour le compte de l'ensemble du partenariat. Compte tenu de la nouvelle configuration du programme et de l'échelle spatiale du GAL, la constitution d'une équipe d'animateurs et de gestionnaires qui sera composée de 4 à 6 personnes en fonction de l'enveloppe LEADER qui sera affectée par la Région (autorité de gestion) au GAL est envisagée.

Un poste d'animateur.rice – coordinateur.ice permettra d'assurer :

- * l'animation du programme pour le bassin de vie sud du GAL (CC Drôme Sud Provence, Enclave des Papes Pays de Grignan, Baronnies en Drôme provençale) ;
- * l'encadrement et la coordination de l'ensemble de l'équipe LEADER répartie sur les différents bassins de vie ;
- * le rôle d'interlocuteur des services régionaux ;
- * l'animation du comité des financeurs ;
- * le secrétariat du comité de programmation avec l'appui des animateurs-rices, animateurs-rices-gestionnaires, ou gestionnaires LEADER ;
- * la bonne tenue des outils de pilotage et de la mise en œuvre du programme.

La constitution prévisionnelle de l'équipe LEADER est la suivante : 2 gestionnaires et 4 animateurs-ices dont un.e coordinateur.ice. Un profil « hybride » d'animateur et gestionnaire est également envisagé parmi ces 6 postes.

Afin de préparer la mise en œuvre du programme LEADER à partir du second semestre 2023, la Présidente propose de créer dès maintenant le poste d'animateur – coordinateur et d'engager les différentes étapes des processus de recrutement pour une prise de poste au plus tard le 15 juin 2023.

A noter que le premier poste de gestionnaire consistera en un passage progressif du gestionnaire LEADER « Une Autre Provence » (2015-2022) sur la programmation « Drôme Entre Rhône et montagne » (2023-2027). En 2023, la répartition est la suivante : 0,9 ETP sur 2015-2022 et 0,1 ETP sur 2023-2027.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L332-24 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Décide** de créer un emploi non permanent de projet "animateur.ice – coordinateur.ice Leader", à temps complet, pour une durée prévisionnelle de 5 ans à compter de la



date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : animation et coordination du programme Leader « Drôme entre Rhône et montagne »
Et ce à compter du 1^{er} juin 2023.

- **Dit que** la rémunération sera au plus afférente à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer la déclaration de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Habilite** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

